

BQ, 21 décembre 2012

Date : 21/12/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 3
Région : En France
Périodicité : Quotidien

PPL RICHARD / intercommunalité : Le Parlement a définitivement adopté hier une proposition de loi socialiste sur le nombre maximal de sièges dans les assemblées intercommunales et sur le nombre maximal de vice-présidents, le Sénat ayant voté à l'unanimité en sa faveur, les communistes s'abstenant. L'Assemblée avait adopté ce texte mercredi. Déposée à l'initiative de l'ancien ministre de la Défense Alain RICHARD, cette proposition de loi modifie à la marge la partie de la réforme territoriale adoptée sous le quinquennat de M. Nicolas SARKOZY qui prévoit l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. Il augmente de 10 % à 25 % la possibilité de majorer le nombre de sièges actuellement fixé par un tableau qui tient compte de la taille démographique de la communauté mais aussi du nombre de communes qui la composent. Cette nouvelle possibilité entend tenir compte de situations locales complexes. Le texte donne aussi aux assemblées communales la possibilité de fixer un nombre de vice-présidents qui ne peut pas dépasser 30 % de son propre effectif ni le nombre de quinze. Ces augmentations se font à euros constants et le montant des enveloppes d'indemnités pouvant être attribuées est bloqué. Le président (PS) de la commission des Lois du Sénat, M. Jean-Pierre SUEUR, avait demandé à ses collègues "de voter ce texte tel qu'il l'a été à l'Assemblée nationale, afin que la loi soit promulguée avant la fin de l'année et que les élus puissent la mettre en œuvre dès le début de 2013".